

**déi Lénk** 

Nathalie Oberweis

Députée

Luxembourg, le 13 octobre 2022

**Concerne: Question parlementaire dommage causé par un vaccin**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé.

Tout vaccin est une ingérence dans le système immunitaire et peut provoquer un effet indésirable voire un dommage.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Est-ce qu'il y a une loi couvrant les dommages causés par un vaccin ?
- Si oui, quelle est cette loi et quels dommages est-ce qu'elle couvre ?
- Toujours si une telle loi existe, qu'est-ce qu'elle prévoit pour les patient.e.s ayant subi un dommage lié à un vaccin ? Quelle est la procédure pour les patient.e.s afin de pouvoir profiter de la protection légale ?
- Si une telle loi n'existe pas, est-ce que vous ne jugez pas nécessaire de mettre en route un tel projet de loi ? Est-ce qu'une telle loi existe dans d'autres pays ?

Madame la Ministre, merci en avance pour vos réponses.

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis

Députée

